

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN PARC DE STATIONNEMENT VÉLO TEMPORAIRE**

CONCLUE ENTRE :

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, dont le siège est situé 222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 HAZEBROUCK,

Représentée par M. Valentin BELLEVAL, Président

Numéro de SIRET : 200 040 947 00158

Dénommée ci-après « CCFI »,

Et

La commune / L’association ……………………………………………………………………………,

Représentée par …………………………………………………………………………………………

Qualité : ………………………………………………………………………………………………….

Coordonnées téléphoniques : ………………………………………………………………………….

Coordonnées électroniques : …………………………………………………………………………...

Dénommée ci-après « l’Emprunteur »

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de la mise à disposition d’un parc de stationnement vélo temporaire, propriété de la CCFI.

Considérant la place de la mobilité dans les enjeux de transition écologique, et l’importance de se situer dans une démarche d’accompagnement pour transformer les habitudes sur les déplacements de courte distance, la CCFI s’est dotée d’un parc de stationnement vélo temporaire de 300 places. Ce parc de stationnement, qui se veut aisément modulable, est à destination des collectivités et des associations, organisatrices d’événements sur le territoire.

La tenue de manifestations en Flandre Intérieure réunissant parfois plusieurs milliers de personnes peut se révéler contraignante pour les habitants souhaitant se rendre sur le site de la manifestation.

Considérant que la puissance publique doit mettre en œuvre toutes les conditions rendant les mobilités actives, et ici le vélo, plus attractive que le déplacement automobile, la CCFI souhaite systématiser le déploiement de parcs de stationnement vélo gratuits au cœur de ces événements grand public.

Indirectement, cette démarche vise également à réduire les nuisances des riverains desdites manifestations, notamment en termes de pression sur le stationnement et la circulation.

**ARTICLE 2 : DUREE**

La présente convention est conclue à compter de la signature du présent acte et ce, jusqu’à la tenue de la manifestation renseignée sur la fiche annexe de cette convention et la restitution du matériel.

En cas de renonciation par l’emprunteur, ce dernier s’engage à informer dès que possible la CCFI de son intention de ne pas donner suite, uniquement par voie électronique à l’adresse : [mobilite@cc-flandreinterieure.fr](mailto:mobilite@cc-flandreinterieure.fr).

**ARTICLE 3 : CADRE DE LA MISE A DISPOSITION**

Le parc de stationnement de la CCFI est un équipement visant à acculturer les habitants de Flandre Intérieure aux mobilités actives, dans un contexte de déplacements liés aux loisirs.

La CCFI, propriétaire, s’engage à mettre gratuitement à la disposition de l’emprunteur tout ou partie de ce parc, sous réserve de sa bonne disponibilité et du respect des conditions citées ci-dessous.

ARTICLE 3-1 : CONDITIONS DE RÉSERVATION

L’emprunteur s’engage à transmettre cette convention signée, en deux exemplaires, à la CCFI. Elle doit être accompagnée de la fiche annexe de liaison, dûment remplie afin que les services techniques de la CCFI aient une visibilité sur la nature de l’événement. C’est la date de transmission de cette convention correctement remplie qui déterminera l’éligibilité de la demande.

En retour, l’emprunteur recevra un exemplaire signé de cette convention pour valider la réservation de l’équipement.

ARTICLE 3-2 : CONDITIONS DE RETRAIT DE L’ÉQUIPEMENT ET RESPONSABILITÉS

L’emprunteur s’engage à prendre toutes les dispositions pour venir retirer et retourner le parc de stationnement vélo, selon les conditions qui lui seront communiquées par les services techniques de la CCFI.

Parmi les conditions de retrait figureront les dates de retrait et de retour. Sur chacune de ces dates, la fiche de liaison sera remplie entre les deux parties pour s’assurer de la bonne mise à disposition de l’équipement et du retour en bon état.

La CCFI s’engage à expliquer le fonctionnement de l’équipement à l’emprunteur.

Concernant le retrait de l’équipement, le véhicule utilisé pour le retrait devra être équipé d’une attache pour remorque.

Le poids de la remorque à vide est de 320 kg et l’essieu ALKO pèse 1350kg. La CCFI dispose de 25 racks de 16 kg chacun. Le poids maximal étant donc de 2070 kg, un permis BE est nécessaire pour assurer le transport du parc.

Cependant, il sera demandé à ce que la personne qui vienne retirer le parc :

* Transmette en amont une copie de son permis BE ou, *a minima*, soit en mesure de le présenter le jour du retrait,
* Transmette en amont une copie de l’assurance du véhicule autorisant l’utilisation d’une remorque dans les conditions précitées, ou une extension temporaire du contrat d’assurance entre le jour de retrait et le jour du retour, permettant de garantir la CCFI contre les risques liés au transport du parc.

De plus, l’emprunteur transmettra à la CCFI une attestation de son assurance permettant de garantir la CCFI contre les dommages matériels, notamment les dégradations, le vandalisme ou le vol, entre la date du retrait du parc et la date du retour.

La CCFI alerte également l’emprunteur sur sa nécessité de disposer d’un contrat de responsabilité civile permettant de couvrir tout préjudice causé à autrui, en lien avec cet équipement, le temps du retrait du parc. La CCFI décline toute responsabilité à ce sujet.

L’équipement sera à retirer à l’adresse suivante : 222bis, rue de Vieux-Berquin - HAZEBROUCK

ARTICLE 3-3 : CONDITIONS D’INSTALLATION ET D’UTILISATION

L’implantation précise du parc de stationnement vélo temporaire devra faire l’objet d’un accord entre les deux parties. Pour cela, l’emprunteur s’engage à transmettre à la CCFI un plan du site de la manifestation afin de déterminer collectivement l’emplacement idéal, puis à respecter l’implantation arrêtée entre les deux parties.

Afin de garantir le succès de l’utilisation de cet équipement, l’emprunteur s’engage à communiquer sur tous ses supports sur l’existence de cet équipement.

**ARTICLE 4 : COMMUNICATION**

L’emprunteur s’engage à valoriser la mise à disposition de la CCFI sur ses documents et supports informatifs édités ou diffusés, présentant la manifestation faisant l’objet de cette convention.

L’emprunteur utilisera exclusivement les logos et chartes graphiques fournis par la CCFI.

**ARTICLE 5 : RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l’une ou l’autre des parties, sur réception d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

La CCFI se réserve le droit de résilier, à tout moment, la présente convention si l’équipement devait être affecté à une autre utilisation pour des motifs d’intérêt général. La CCFI s’engage néanmoins à en informer l’emprunteur au moins un mois avant la tenue de sa manifestation.

**ARTICLE 6 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d’exécution de la présente convention, définie d’un commun accord entre les parties, fera l’objet d’un avenant.

**ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige relatif à la présente convention, notamment sa validité, son interprétation ou son exécution, les parties s’engagent à régler leur différend à l’amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de LILLE.

Fait à ……………………, le ……… / ……… / ………

|  |  |
| --- | --- |
| La Commune / L’association :  ………………………………  Représentée par :  ………………………………  Qualité :  ……………………………… | Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure  Valentin BELLEVAL |



**MISE A DISPOSITION D’UN PARC DE STATIONNEMENT VÉLO TEMPORAIRE**

**Fiche de liaison**

Date : ……… / ……… / ………

Nom de l’association de la collectivité : ………………………………………………………………..................

Représentée par : …………………………………………………………………………………………………..

Qualité : …………………………………………………………………………………………………………….

Nom de la manifestation : ………………………………………………………………………………………….

Description succincte de la manifestation :

……………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………….……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Date(s) de la manifestation : ……………………………………………………………………………………….

Lieu de la manifestation : …………………………………………………………………………………………..

Nombre de places vélo souhaitées : …………………………………………………………………...................

Emprunt de la remorque : 🞏 Oui 🞏 Non

Date souhaitée pour le retrait du matériel : ……… / ……… / ………

Date souhaitée pour le retour du matériel : ……… / ……… / ………

Description succincte de la façon dont l’emprunteur envisage de promouvoir l’existence de ce parc :

……………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………….……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Pièces à fournir :

* Copie du permis BE de la personne qui assurera le transport du parc (ou présentation sur place)
* Attestation d’assurance du véhicule qui assurera le remorquage
* Attestation d’assurance contre les dommages matériels
* Plan du site de la manifestation, précisant le lieu d’installation du parc de stationnement

Signature de l’emprunteur :

**Retrait du matériel**

**Partie à remplir le jour du retrait, en présence d’un agent de la CCFI**

Je, soussigné ……………………………………………………………………………………………

Tel : ………………………………………………………………………………………………

E-mail : …………………………………………………………………………………………..

Représentant la collectivité / l’association : ……………………………………………………

Reconnais avoir reçu, à titre de prêt, un parc de stationnement vélo temporaire composé de …… racks, selon les conditions reprises dans la convention signée entre la CCFI et la collectivité / l’association que je représente.

Je reconnais également que les consignes d’utilisation de l’équipement m’ont bien été présentées par l’agent de la CCFI qui m’a accueilli ce jour.

Date :

Signature de l’emprunteur :

**Partie à remplir le jour du retour, en présence d’un agent de la CCFI**

**Retour du matériel**

Je, soussigné ……………………………………………………………………………………………

Tel : ………………………………………………………………………………………………

E-mail : …………………………………………………………………………………………..

Représentant la collectivité / l’association : ……………………………………………………

Reconnais avoir retourné …… racks, selon les conditions reprises dans la convention signée entre la CCFI et la collectivité / l’association que je représente.

Commentaires éventuels : ……………………………………………………………………….........

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Date :

Signature de l’emprunteur :